Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 12/10/2021

STB STB STALAVEN - EURALIS rappelle SAUCISSON A L'AIL FUME BOYAU NATUREL



- Noms des modèles ou références concernés : **SAUCISSON A L'AIL FUME BOYAU NATUREL POIDS VARIABLE ENVIRON 1 KG**
- Marque : **SANS MARQUE**
- **GTIN 3181580008697 Lot 126501 Date limite de consommation 06/11/2021**
- Conditionnements : **Saucisson à l'ail fumé boyau naturel sous vide**
- Date début/fin de commercialisation : **du 04/10/2021 au 05/10/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 22-389-003-CE**
- Informations complémentaires : **SAUCISSON A L'AIL FUME BOYAU NATUREL**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Bouchers charcutier**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque sanitaire défaut de cuisson**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**
- Description complémentaire du risque : **Défaut de cuisson**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 13 novembre 2021**

CONTACT

- Numéro de contact : **0800085296**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre